



**Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'AOTM
tenue le vendredi 28 mars 2025 à 19h30 au temple, 25 rue de Maguelone.**

Ordre du jour :

A) approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14/03/2024 (disponible avec les pièces annexes sur [www.aotm.fr/ L'AOTM/assemblee generale](http://www.aotm.fr/L'AOTM/assemblee_generale))

B) rapport moral et rapport d'activités - discussion - vote

C) rapport financier - vote

D) projet d'activités

E) budget prévisionnel – vote

F) besoins en trésorerie :

- emprunt auprès des adhérents à taux zéro.

- emprunt bancaire,

discussion et vote.

G) discussion sur l'avenir de l'association du fait de l'arrivée de l'orgue.

H) questions diverses

19h : Emargement, l'association compte 119 membres.

Présents 47 personnes ; 23 personnes se sont fait représenter : total des présents et représentés : 70

Le quorum de 60 est atteint et dépassé.

A noter l'adhésion de 9 nouveaux adhérents.

En attendant le début, et à la fin de l'assemblée générale, les participants ont pu admirer l'exposition de la collection d'objets africains mis en vente par Uwe Jung au profit de l'AOTM.

À 19h35, le Président Michel Dautry (M.D) déclare l'assemblée générale ouverte.

Il remercie tous les participants d'être présents.

Il tient aussi à remercier les membres du Bureau, vice-présidente, trésoriers, secrétaires pour le travail accompli tout au long de ces années.

A / Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14/03/2024.

Vote : le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

B / Rapport moral et d'activités par le Président. (cf p.j N°1)

M.D remercie Daniel Wiblé (D.W) qui a accepté de lire son rapport.

Discussion :

- Hélène Mattras (H.M) rappelle combien ce projet au départ paraissait difficilement réalisable, et l'inquiétude de Daniel Robequain, quant à l'obligation si nous n'arrivions pas au but, de rembourser les organismes subventionneurs et les donateurs...

- La question de la durée de cette construction est posée :
Réponse : l'assemblée générale constitutive a eu lieu le 23 septembre 2009, cela va faire 16 ans ... « avec des hauts et des bas » ...
- Luc Ménard (L.M) fait remarquer la chance qu'ont les pasteurs d'avoir un tel instrument dans leur temple.
- Christophe Capelier, médecin nîmois à la retraite à Montpellier depuis 4 ans, exprime son plaisir d'être là et a voulu nous le faire partager. Merci à lui.
- M.D souligne que, si l'orgue a un rôle culturel, il a aussi un rôle cultuel évident avec un culte tous les dimanches et des événements culturels qui restent prioritaires.

Vote : rapport moral adopté à l'unanimité des présents et représentés

Intermède musical surprise

- M.D avait demandé aux facteurs d'orgue de faire en sorte que l'on puisse entendre l'orgue et à Paul Schwach (P.S) de jouer pour les participants à l'AG.
P.S prévient l'assistance que tous les tuyaux n'étant pas encore placés et certains jeux étant encore absents, la sonorité pourrait ne pas être très différente de celle de l'orgue ancien ! L'écoute se fait toutes les lumières du temple éteintes... Les participants, conquis par ce moment musical privilégié, manifestent leur émotion par des applaudissements !
- H.M montre les tuyaux en bois de l'orgue ancien qui ont été conservés et qui sont reconnaissables par leur couleur rouge.
- M.D rapporte les propos du facteur : « il y a environ 9 000 orgues en France, mais il n'y en a pas deux comme celui-ci ! » Cet orgue sera tout de suite connu dans le monde de la culture : *le Festival Radio France Occitanie Montpellier a mis dans son programme (9 et 15 juillet au temple) les deux premiers concerts de toute l'œuvre d'orgue de J.S Bach.*

C/ Rapport financier par le trésorier (cf p.j rapport financier N°2 et p.j N°3 comptes de l'AOTM au 31-12-2024)

Discussion :

- H.M remercie P.S pour l'opération de parrainage dont il a été l'organisateur et le garant depuis le début en 2018.
Le parrainage de tuyaux s'arrêtera le 30 avril.

Vote : Rapport financier adopté à l'unanimité des présents et représentés.

D/ Projets d'activités pour 2025 :

1-L'orgue : Arrivée dans le temple de l'orgue en janvier, travaux de construction, réglages et harmonisation. À ce jour, tout cela est presque terminé.

2-Événements programmés :

- Récital de piano donné par F.M Rignol dans le temple le samedi 10 mai à 20h30, avec libre participation aux frais, entièrement reversée à l'AOTM.
- Inauguration de l'orgue les 24, 25 et 29 mai.
- Série de 12 concerts, à raison d'un concert par mois, de toute l'œuvre de J.S Bach pour orgue par Luc Antonini et Jean-Pierre Lecaudey. Rappel : les deux premiers concerts auront lieu les 9 et 15 juillet pris en charge par le Festival Radio France Occitanie Montpellier

3-*Vie associative* : assemblée générale extraordinaire pour changer les statuts, et renouveler le Conseil d'administration

Discussion

- M.D fait remarquer qu'un fonds de roulement sera nécessaire dans l'avenir pour financer les accords et faire face aux frais d'organisation des concerts (paiement des organistes, publicité, programmes...)

- La question du coût d'un accord est posée :

Réponse : un accord coûte au moins 1 000 €. Deux accords au moins sont nécessaires à cause des changements de température ; en général on fait un accord avant Noël et un accord avant Pâques.

E/ Budget prévisionnel par le trésorier (*cf p.j N°4*)

Le point fort de ce bilan financier pour 2025 est que nous avons reçu, de la part d'une personne qui souhaite de notre part la plus grande discrétion, un chèque de 20 000 €.

Ceci nous permet de boucler notre budget de construction de l'orgue et même de déborder vers l'avenir !

Discussion :

- Dorine Neveu : un orgue évolue, qui va payer ?

Réponse : la garantie décennale du facteur d'orgues couvre les défauts de construction, les réglages nécessaires et autres petits problèmes pouvant survenir. Mais bien sûr pas les accords.

- Colette Foëx-Calderon pose la question du gros travail que ces concerts vont susciter pour le conseil de secteur.

H.M répond qu'une organisation se met en place grâce au travail conjoint de l'AOTM et du conseil du secteur sous l'égide de Marion Baylon.

M.D fait remarquer que les deux premiers concerts du festival Radio France sont entièrement gratuits pour nous, le festival prenant à sa charge réservation gratuite, publicité, programmes. Les organistes ne demandent pas de cachet mais prendront la recette du « chapeau ».

- Christian Seiler pose la question des assurances.

Réponse : le facteur a une assurance en responsabilité civile pour tout le temps du chantier. Par ailleurs, l'orgue était assuré contre l'incendie et le dégât des eaux tant qu'il était dans l'atelier du facteur, mais ne l'est plus dans le temple. Donc, jusqu'à la remise de l'orgue à l'ACEPUMA c'est l'AOTM qui doit souscrire cette assurance contre l'incendie et le dégât des eaux. Le problème est qu'il s'agit d'une assurance transitoire puisqu'une fois remis à l'ACEPUMA, c'est elle qui assurera l'orgue devenu « immeuble par destination » (Laurent Dufoix). Or, la compagnie MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE, qui assure le temple et l'AOTM, ne permet plus aujourd'hui à son courtier SERVYR de proposer des contrats temporaires ni des extensions de garanties.

SERVYR n'a donc malheureusement aucune solution d'assurance à nous proposer pour l'orgue avant que celui-ci devienne la propriété de l'EPUMA et nous invite à nous rapprocher d'un assureur local afin que celui-ci puisse éventuellement trouver une solution. H.M a fait une demande à l'assureur ADAGIO spécialiste dans l'assurance des instruments de musique et attend leur réponse. Luc Ménard suggère qu'une demande soit faite au Crédit Agricole.

Vote : Budget prévisionnel adopté à la majorité. Une voix contre.

F/ Besoins en trésorerie (possibilité d'emprunt)

La Région Occitanie semble d'accord pour nous verser le solde de sa subvention dès la réception des travaux et la levée d'éventuelles réserves. Nous devrions pouvoir tenir financièrement jusque-là mais, par précaution, il est demandé à l'A.G. d'autoriser le trésorier (ou le Bureau en général) à solliciter, d'une part, un prêt à taux zéro auprès des adhérents de l'AOTM et, d'autre part, le cas échéant, un prêt du Crédit Agricole et/ou du Crédit Municipal de Nîmes (agence de Montpellier).

Discussion : pas de question

Vote : L'assemblée générale, à l'unanimité moins une voix, autorise le trésorier ou tout autre membre du Bureau à procéder à un emprunt, si nécessaire, auprès des adhérents ou d'une banque.

G/ questions diverses : aucune.

La séance est donc levée à 21h30.

Les participants sont invités à un moment amical autour de quelques « bulles » dans l'espace Quéré et à voir ou revoir l'exposition d'Uwe Jung que nous remercions.
